



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 40194

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'avenir des musiques et danses traditionnelles. Il souligne la disparité qui existe actuellement entre l'importance de ce secteur en matière de public (11 p. 100 du public musical), de couverture territoriale (zones rurales et quartier urbains) et la faiblesse du budget inscrit en sa faveur (0,3 p. 100 du budget de la direction de la musique et de la danse). Les musiques et danses traditionnelles représentent cependant un élément non négligeable de la politique de réduction des fractures sociales et territoriales. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin d'aider au développement de ce secteur.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture apporte un soutien aux musiques et danses traditionnelles qui prend en considération leur diversité et les problèmes communs qu'elles rencontrent. Son action se concrétise par des aides financières accordées aux centres de musiques traditionnelles d'intérêt général, à la fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), ainsi qu'au centre d'information de musiques traditionnelles (CIMT) d'intérêt national. Le ministère de la culture a récemment favorisé la création de nouveaux centres dans plusieurs régions dans le but de couvrir, au travers de nouvelles implantations, la quasi-totalité des aires culturelles dans lesquelles sont présentées de riches traditions musicales. Les créations de ces structures nouvelles ont concerné les régions du Limousin et de Languedoc-Roussillon en 1994, les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Centre en 1995. En cette année 1996, un centre devrait se constituer en Corse. Au plan budgétaire, des mesures nouvelles au titre de l'année 1996 permettront de mettre à niveau des centres récemment constitués et de conforter certains centres plus anciens. Plus généralement, la direction de la musique et de la danse entend contribuer progressivement par des initiatives de décloisonnement des musiques et danses traditionnelles en recherchant un meilleur développement des partenariats afin de tirer un excellent parti des compétences spécifiques de chacun. Ainsi, seront examinées les possibilités de définition d'un cadre national de conservation des archives sonores en collaboration avec la direction des archives de France et avec la direction des musées de France pour ce qui concerne les collections du Musée national des arts et traditions populaires. Des possibilités de partenariat avec le Centre national des lettres et la Cité de la musique seront également recherchées. Par ailleurs, des actions expérimentales devraient être lancées soit pour la transposition d'enregistrements sonores anciens sur de nouveaux supports, soit pour le développement de partenariats avec les pôles musicaux régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40194

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3332

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5050